

RCS : ALENCON
Code greffe : 6101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALENCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 52068
Numéro SIREN : 419 716 436
Nom ou dénomination : A.V.N.V.I.

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2020 sous le numéro de dépôt 4124

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ALENCON

81 RUE DU GUE DE SORRE
61000 ALENCON
INFOGREFFE 0 899 70 22 22
INTERNET : www.infogreffe.fr
TEL : 02.33.26.17.55

RECEPISSE DE DEPOT

FIDORG NORMANDIE

18 Rue CLAUDE BLOCH - LE TRIFIDE
14050 CAEN CEDEX 4

V/REF :

N/REF : 2000 B 52068 / 2020-A-4124

Le greffier du tribunal de commerce d'Alençon certifie qu'il a reçu le 03/12/2020, les actes suivants :

Rapport du commissaire aux comptes en date du 23/11/2020
- Changement de forme juridique

Concernant la société

A.V.N.V.I.
Société à responsabilité limitée
Le Moulin Robert
61600 Magny-le-Désert

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-A-4124 le 03/12/2020

R.C.S. ALENCON 419 716 436 (2000 B 52068)

Fait à ALENCON le 03/12/2020,

LE GREFFIER



In Extenso

Audit

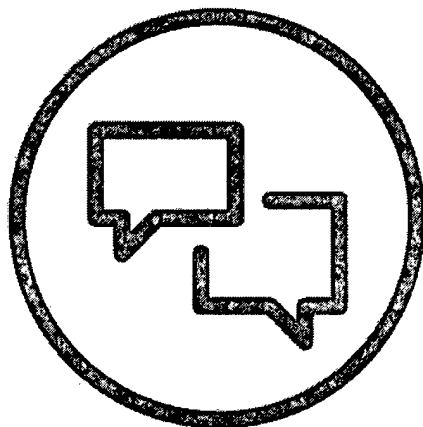
A.V.N.V.I.

Société À Responsabilité Limitée au capital de 80.063 €

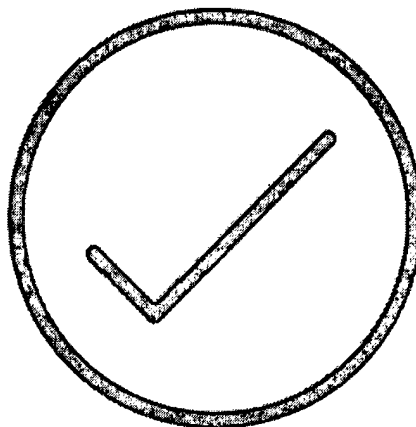
Siège social : Le Moulin Robert

61 600 MAGNY-LE-DESERT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A.V.N.V.I.,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE
PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE**



Écoute



Certification



Risque

In Extenso Secag
26 route de Coutances
BP 33920350 Donville-les-Bains

Tél. : +33 (0)2 33 91 35 35
donville@inextenso.fr
www.inextenso.fr

In Extenso

In Extenso Secag
26 route de Coutances
BP 339-50350 Donville-les-Bains

Tél. : +33 (0)2 33 91 35 35
donville@inextenso.fr
www.inextenso.fr

A l'associé unique de la société **A.V.N.V.I.**,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 20 Novembre 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- ✓ La dernière situation arrêtée au 31 Août 2020 de la société **A.V.N.V.I.** couvre la période du 1^{er} Janvier au 31 Août 2020, soit une durée de 8 mois. Ces comptes font apparaître un chiffre d'affaires de 1.845.983 €, une perte de 115.558 €, des capitaux propres de 129.693 € pour un capital social de 80.062,50 €.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

503

In Extenso

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

- ✓ La décision numéro 1 du procès-verbal de l'associé unique du 7 décembre 2020 prévoit d'approuver définitivement le projet de traité de fusion établi le 6 Octobre 2020 constatant la fusion-absorption des sociétés sœurs **A.V.N.V.I.** et TRANSPORTS DELAHAYE. Dans ce cadre, la société TRANSPORTS DELAHAYE apporte l'intégralité des éléments d'actif et de passif composant son patrimoine au 1^{er} janvier 2020 à la société **A.V.N.V.I.**. L'évaluation, reposant sur les valeurs nettes comptables figurant dans les comptes annuels de la société TRANSPORTS DELAHAYE arrêtés au 31 Décembre 2019, indique un actif net apporté de -165.725 €. Après approbation de cette décision, les capitaux propres de la société seraient négatifs à hauteur de 36.032 €.
- ✓ La décision numéro 4 du procès-verbal de l'associé unique du 7 décembre 2020 prévoit d'augmenter le capital social de la société **A.V.N.V.I.** pour un montant de 299.662,50 €, soit un nouveau capital social de 379 725 € réparti en 4.575 parts sociales de 83 € de valeur nominale. A l'issue de cette délibération, les capitaux propres s'élèveront à 263.630.50 €.
- ✓ La décision numéro 5 du procès-verbal de l'associé unique du 7 décembre 2020 prévoit de diminuer le capital social de la société **A.V.N.V.I.** pour un montant de 228.750 €, soit un nouveau capital social de 150 975 € réparti en 4.575 parts sociales de 33 € de valeur nominale. La réduction de capital s'effectuera par la comptabilisation d'une réserve indisponible permettant de maintenir le montant de la réduction de capital dans les capitaux propres de la société. A l'issue de cette délibération, les capitaux propres s'élèveront à 263 630.50 € pour un capital social de 150 975 €.

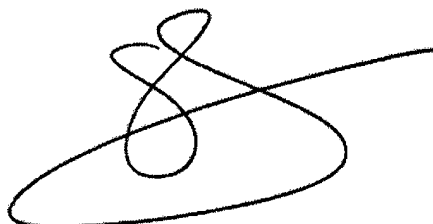
Sur la base de nos travaux, sous la réserve d'une approbation de l'associé unique des décisions des numéros 1 à 5 du procès-verbal du 7 décembre 2020, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

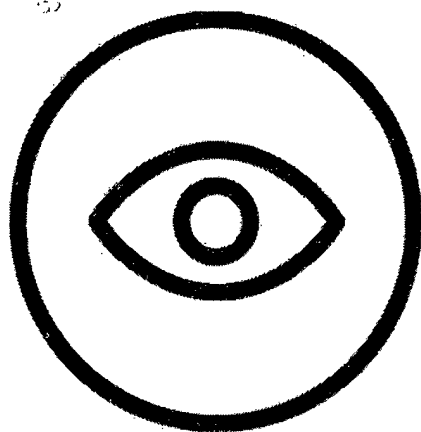
Fait à Donville-les-Bains,
Le 23 Novembre 2020,

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :

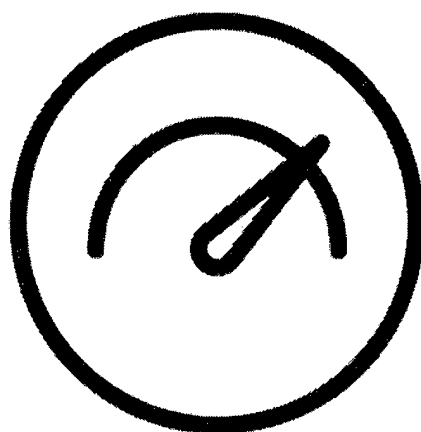
IN EXTENSO SECAG

Samuel BOURGEOIS

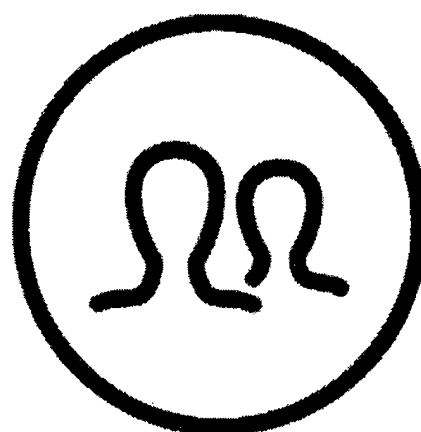




Transparence



Fiabilité



Indépendance

In Extenso

Siège social
In Extenso & Associés
106 cours Charlemagne
69002 Lyon

Tél. : 04 72 60 37 00
www.inextenso.fr

© 2020 In Extenso & Associés - Tous droits réservés